

**DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES  
A.S.A. DU CANAL DE GAP**

**DOCUMENT AFFICHE DU**

**AU**

Nombre de syndics en exercice	: 10+4
Nombre de présents ou représentés	: 08+1
Pour	: 08
Contre	: 00
Abstention	: 00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT  
Séance du 29 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 septembre à 14h00, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA, sous la présidence de M. Claude Nebon, vice-président, qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 15 septembre 2025.

**Etaient présents :** René Eymery, Jean-François Tourres, Rémi Queyrel, Christel Gagliardo, Jérôme Amouriq, Joël Reynier (suppléant)

**Était absent excusé :** Nebon Robert

**Étaient excusés et représentés :** Nathalie Baille (pouvoir donné à M. Jérôme Amouriq),

Jean-Pierre Martin (pouvoir donné à René Eymery)

**Était absent :** Gaël Pascal

**Assistaient sans voix délibérante :** De Truchis Vincent (Directeur), Chaix Richard (Responsable Administratif et Financier).

**Secrétaire de séance :** René Eymery

**Objet :** Désistement sur la procédure devant la Cour Administrative d'Appel

Débit réservé sur la prise des Ricous

Monsieur le vice-président indique que les travaux qu'il y avait lieu de livrer à l'avocat, notamment sur les impacts économiques des exploitations agricoles n'ont pas été produits dans les délais attendus.

Il indique qu'en l'absence de pièces, la Cour Administrative d'Appel a informé de l'arrêt de l'instruction du dossier à compter du 26 septembre 2025.

Monsieur le vice-président indique qu'il serait souhaitable pour des questions de forme de demander à notre avocat de prononcer un désistement, pour ce faire, notre conseil demande la production d'une délibération de notre syndicat.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, les syndics à l'unanimité des membres présents et représentés :

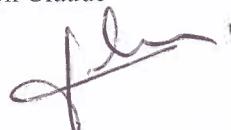
- Sont favorables à un désistement de l'ASA dans cette procédure.
- Autorisent le vice-président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée et rendue exécutoire,

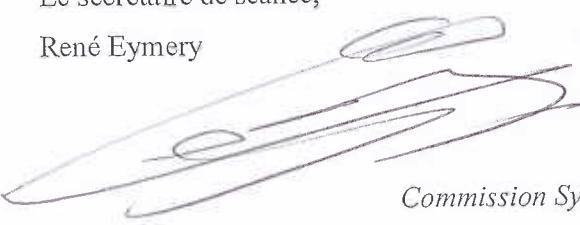
Le vice-président,

Nebon Claude



Le secrétaire de séance,

René Eymery



Commission Syndicale du 29 septembre 2025